

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges

Morges, le 28 avril 2022/sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

mardi 24 mai 2022, à 20h00, au Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin, Salle des spectacles du Vieux-Moulin (entrée côté Nord/Jura), avenue de Taillecou 2, 1162 Saint-Prex.

Ordre du jour :

- 1. Allocution de Madame Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat.
- 2. Appel.
- 3. Approbation de l'ordre du jour.
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2022.
- 5. Élection du Président.
- 6. Élection du Vice-président.
- 7. Élection des scrutateurs et scrutateurs suppléants.
- 8. Définir le lieu des prochaines séances, selon l'élection du nouveau Président.
- 9. Communication(s) du Bureau.
- 10. Communication(s) du Comité de direction.
- 11. Rapport(s) de(s) commission(s)
 - N° 08/11.2021 Modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges;
 - N° 01/03.2022 Rapport de gestion 2021 ;
 - N° 02/03.2022 Comptes de l'exercice 2021 ;
 - N° 03/03 2022 Demande d'un crédit de CHF 295'800.00 comme participation au capital afin de devenir copropriétaire de la Société Swiss Training Academy SA (STA).

Page: 1/2



- 12. Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Madame Christine Mayor : « Violences domestiques sur des personnes sans statut en Suisse : qu'en est-il à Police Région Morges ? ».
- 13. Réponse du Comité de direction à l'interpellation de Monsieur Hamza Palma : « Gouvernance et transparence, où en est la Police Région Morges ? ».
- 14. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.
- 15. Question(s), vœux et divers.

À la suite de la séance, la Commune de Saint-Prex offrira le verre de l'amitié à tous les délégués du Conseil intercommunal.

Dans l'attente de vous accueillir à Saint-Prex, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

le président

François Siegwart

le secrétaire

Steve Bruchez

Pour information:

Les différents rapports (point 11 de l'ordre du jour) vous parviendront dès que possible.

Pour rappel:

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.